

# Conseil scientifique du CNRS

## Recommandation

### Accès à BibCNRS

Le Conseil scientifique a été interpellé par le Collectif des docteur.e.s sans poste à propos de leurs difficultés d'accès au portail des revues électroniques, BibCNRS, du fait que des identifiants individuels sont maintenant requis, alors qu'auparavant l'accès passait plutôt par les laboratoires.

Il recommande que les directeurs et directrices d'unité veillent à inscrire dans le système d'informations Réséda l'ensemble des personnes qui le demandent et qui ont une activité scientifique dans le cadre de l'unité (émérites, docteur.e.s sans poste, stagiaires, etc.). Ceci suppose un fonctionnement fiable de Réséda.

Il souligne enfin que, les grands portails de publications scientifiques ayant les moyens d'analyser finement les usages, une tarification de l'accès plus proche du coût réel serait souhaitable. Il apporte son soutien à toute initiative du CNRS qui permettrait une renégociation de ce type de clause, et un accès le plus large possible aux publications scientifiques.

**Bruno Chaudret**

Président du Conseil  
scientifique

**Recommandation adoptée le 24 janvier 2017**

**Votants : 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**